

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

**2023-109 : DELEGATION DE SIGNATURE A MME KARINE HUSSEAU-TELLIER
DIRECTRICE DU CCAS**

LE PRÉSIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU les articles L. 123-8 et R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS n°2 du 2 juillet 2020 portant élection de la Vice-Présidente du CCAS,
CONSIDERANT que Mme Karine HUSSEAU-TELLIER exerce les fonctions de Directrice des Services du Centre Communal d'Action Sociale,
CONSIDERANT que dans le souci du bon fonctionnement des services et pour permettre une continuité de l'activité administrative en l'absence de Monsieur le Président et de Madame la Vice-Présidente, il est nécessaire de donner délégation de signature, de manière temporaire, à la Directrice des services du CCAS,

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Mme Karine HUSSEAU-TELLIER, Directrice du CCAS, pour les attributions suivantes :

- Ordonnancement des dépenses,
- Perception des recettes.

Article 2 : Cette délégation s'exerce, en cas d'absence ou d'empêchement du Président et de la Vice-Présidente, pour la période du 15 au 23 février 2023.

Article 3 : Ces délégations ne peuvent faire obstacle au pouvoir du Président d'accomplir personnellement tous actes ou décisions se rapportant aux attributions déléguées.

Article 4 : Madame la Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Trésorier municipal.

Les Herbiers, le 9 février 2023,

Le Président du CCAS,
Christophe HOGARD

Transmis en Préfecture le : 14/02/2023
Publié électroniquement le : 14/02/2023

Pour acceptation :



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, par voie postale au 6 allée de l'Île Gloriette – CS 24111- 44041 NANTES Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr